



Limoges, le 9 janvier 2019

Monsieur le Maire
De la ville de Limoges

Monsieur le Maire,

Lors des vœux présentés au personnel pour l'année 2019, Monsieur le Directeur Général des Services a annoncé la future mise en place du RIFSEEP.

L'ensemble du Conseil Syndical Force Ouvrière a pris note de cette annonce.

A ce titre, nous tenons à vous exposer notre vision des choses sur ce dossier, à vous faire part de nos réserves sur quelques points et surtout, à vous présenter notre cahier revendicatif.

La mise en place du RIFSEEP constitue un chantier d'envergure. Ce dispositif, dans sa conception profonde, marque une rupture systémique non négligeable avec les anciens modèles de régimes indemnitaires. Ce texte impose que tout soit revu de fond en comble.

Si nous sommes déjà instruits de possibles effets pervers que recouvre le RIFSEEP et contre lesquels nous nous battons, nous y voyons aussi l'opportunité d'instaurer plus d'équité entre les filières, les cadres d'emploi et les catégories. Pour Force Ouvrière, c'est aussi et avant tout l'occasion de mettre la justice sociale au centre des discussions.

Nous n'irons pas par quatre chemins : hors de question que nous discutons du RIFSEEP sur la base d'une enveloppe constante. Comme le rappelle la profession de foi que nous avons présentée aux élections professionnelles, **Force Ouvrière revendique clairement l'augmentation des régimes indemnitaires pour tous avec pour priorité les bas salaires.**

Nous nous permettons aussi d'émettre de sérieuses réserves sur la mise en place du Complément Indemnitaire Annuel. Bien sûr, le Conseil Constitutionnel nous impose de prendre une délibération en ce sens. Toutefois, nous serons extrêmement vigilants sur les critères choisis afin d'éviter les jugements à l'emporte-pièce ainsi que la dimension inévitablement subjective qui peut naître de cet élément du RIFSEEP.

Nous demandons d'ores et déjà qu'un calendrier de négociations soit présenté pour l'année 2019. Nous n'accepterons pas que le RIFSEEP, futur élément important de la rémunération de nos collègues, soit traité et abordé « à la va là comme je te pousse ».

De plus, concernant l'aspect « technique », les subtilités et autres détails liés au RIFSEEP, nous comptons bien que vous vous appuyiez sur les ressources internes de la collectivité et sur les partenaires sociaux. Nous prendrions la sollicitation d'un cabinet extérieur ou autre « expert » autoproclamé comme un désaveu inacceptable pour les services ressources. Nous savons tous que ces marchands de sable vont finir par nous refourguer, au prix fort, un document et une analyse standards qui nieront de fait les réalités des métiers de notre collectivité. De plus, ceci serait un message pour le moins contradictoire avec les vœux de confiance qui ont été formulés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau,
Le Secrétaire Général,

Mathieu BRUGEAU